

Température :

Caractère du pouls :

Caractères de la respiration :

Nombre de pulsations :

Nombre de respirations :

En conséquence de l'état ci-dessus que nous avons eu occasion de constater, nous déclarons que M.

est dans l'impossibilité d'exercer aucun travail, profession, occupation ou emploi quelconques.

Montréal, le

189

FORMULE G. (*Voir Art. 117.*)

AVIS D'ABSENCE.

A M. le secrétaire-archiviste de l'Union St-Pierre.

Monsieur,

Je vous informe que je dois partir (*indiquer le jour*) pour (*indiquer le lieu, le comté ou l'état,*) et que je compte être absent pendant (*indiquer s'il est possible, la durée de l'absence.*)

(*Lieu*) (*Date*)

(*Signature.*)

FORMULE H. (*Voir Art. 97.*)

RAPPORT QUE DOIT FAIRE TOUS LES SIX MOIS LE
COLLECTEUR-TRÉSORIER.

Le nombre des membres à la date du rapport précédent :

Le nombre de personnes qui ont depuis cessé d'être membres :

1. Par démission ;
2. Par radiation ;
3. Par décès ;

Le nombre de personnes admises durant le semestre.

Nombre actuel des membres.